

Coupe forestière importante en forêt de Port-Royal, du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, commune de Magny-les-Hameaux.

Au pied de la côte de Port-Royal, le long de la sente des Mollerayes, laquelle commence sur la RD91 et sur le chemin de Racine.



Photo du 1er mars 2023



Photo du 15 janvier 2023
Coupe rase forestière

Pour sortir les grumes, consolidation de la sente des Mollerayes, remblayée avec du concassé routier, du concassé de béton recyclé de chantiers de déconstruction, comprenant des matériaux polluants, et des terres non triées, comprenant aussi des matériaux polluants.

Le constat est : de l'enrobé de goudron, du PVC, du caoutchouc, de la fibre et du plastique, qui auront un impact négatif sur l'environnement.

Photo du 27.11.2023 avant le remblaiement de la sente et de la parcelle en cour de coupe forestière, **l'absence de matériaux polluants** sur la sente comme sur la parcelle.

Photo du 27.11.2023 avant le remblaiement de la sente et de la parcelle en cour de coupe forestière, l'absence de matériaux polluants sur la sente comme sur la parcelle.



Photo du 15.01.2023 après le remblaiement de la sente et sur une partie de la parcelle pour créer une plateforme de stockage des grumes, présence de matériaux polluants sur la sente, comme sur la parcelle, dans l'apport du concassé de béton recyclé de chantiers, du concassé d'enrobé routier, son produit polluant : le goudron.



**Dans l'apport de terres, non triées, des matériaux polluants :
du PVC, du caoutchouc, de la fibre, et du plastique.**



Ce 20 février, nous avons eu, suite à **nos messages laissés à la mairie de Magny-les-Hameaux**, la **visite d'inspection du site par le Chef de la Police municipale**, pour effectuer le **constat des matériaux polluants qui seront consignés dans son rapport de police.**

Le rapport a été transmis à la Préfecture (Direction Départementale des Territoires), sans nous être communiqué, c'est la procédure confirmée par le Chef de la Police.